Informations de base

2009/2813(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la situation au Yémen **Subject** 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général 6.30.02 Assistance et coopération financière et technique 6.40.05.06 Relations avec les pays du Proche et Moyen Orient **Zone géographique** Yémen	

Acteurs principaux

Conseil de l'Union européenne	**Formation du Conseil**	**Réunions**	**Date**
	Affaires générales	2992	2010-01-25

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
19/01/2010	Débat en plénière		Résumé
25/01/2010	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		Résumé
10/02/2010	Décision du Parlement	T7-0017/2010	Résumé
10/02/2010	Résultat du vote au parlement		
10/02/2010	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2009/2813(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B7-0021/2010	10/02/2010	
Proposition de résolution		B7-0023/2010	10/02/2010	
Proposition de résolution		B7-0024/2010	10/02/2010	
Proposition de résolution		B7-0025/2010	10/02/2010	
Proposition de résolution		B7-0026/2010	10/02/2010	
Proposition de résolution		B7-0027/2010	10/02/2010	
Proposition de résolution		B7-0028/2010	10/02/2010	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0017/2010	10/02/2010	Résumé

Résolution sur la situation au Yémen

2009/2813(RSP) - 10/02/2010 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation au Yémen.

Le texte adopté en plénière avait été adopté en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ADLE, Verts/ALE, ECR et EFD.

Le Parlement exprime sa profonde préoccupation face à **l'aggravation persistante des problèmes sécuritaires, politiques et socio-économiques** au Yémen et face à la **présence persistante et croissante d'Al-Qaïda** au Yémen. Il appelle la communauté internationale à déployer d'importants efforts pour empêcher l'aggravation de la crise actuelle et en vue de l'instauration d'un Yémen unifié, stable et démocratique. Il renouvelle son appel à un **cessez-le-feu immédiat** dans la région de Saada et à un arrêt des actes de violence dans le sud du pays tout en rappelant que seule une solution politique globale peut déboucher sur une paix durable.

Convaincus que seules **des réformes politiques et socio-économiques** permettront d'assurer la sécurité et la stabilité au Yémen, les députés demandent au gouvernement et aux autorités yéménites :

- d'accélérer les réformes politiques et économiques nationales en vue de renforcer la démocratie et d'améliorer les conditions de vie de la population;
- de s'abstenir de toute discrimination à l'encontre de groupes ethniques ou religieux du pays et de définir ses politiques dans l'intérêt commun de tous ses ressortissants. Les mesures et actions antiterroristes ne sauraient être détournées de leur objet à des fins politiques, notamment contre des opposants politiques, des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme;
- de mettre en œuvre les réformes nécessaires afin d'améliorer la situation des droits de l'homme dans le pays, en garantissant notamment la liberté des médias, le droit à un procès équitable et l'égalité de traitement entre hommes et femmes;
- de veiller à ce que des organisations humanitaires impartiales aient accès à tous les lieux de détention au Yémen et à ce que soient fermés les centres de détention privés ou non autorisés;
- de redoubler d'efforts pour obtenir la libération des six otages européens (cinq Allemands et un Britannique) détenus sur son territoire.

La résolution encourage toutes les forces politiques du Yémen à faire sortir de l'impasse les négociations sur les réformes politiques essentielles. Elle souligne à cet égard **l'importance que revêt la tenue d'élections en 2011** et encourage tous les partis politiques à mettre en œuvre les accords qu'ils ont conclus, énonçant les mesures requises pour améliorer le système électoral et renforcer la démocratie. La Commission et le Conseil, en étroite coopération avec le Parlement européen, sont appelés à suivre le processus de réforme du droit constitutionnel et électoral qui a entraîné le report des élections législatives.

Les députés demandent la mise en place rapide d'une **approche coordonnée et globale de l'Union européenne** à l'égard du Yémen tout en soulignant qu'une coordination de l'UE est vitale pour assurer la coordination au niveau mondial des interventions des donateurs au Yémen.

La Commission et le Conseil sont invités à :

- renforcer, de concert avec d'autres acteurs internationaux, **l'aide au développement** au Yémen. Les députés demandent que soient envisagées des mesures exceptionnelles d'aide au titre de l'instrument de stabilité, ainsi qu'un programme spécial d'amélioration de l'enseignement au titre de l'instrument de coopération au développement;
- veiller à ce que l'aide fournie par la Communauté internationale, et en particulier à partir du budget de l'UE, soit utilisée pour soutenir des projets qui bénéficient directement au plus grand nombre possible de personnes et dont l'efficacité pourra être évaluée sur le terrain;
- mettre en œuvre **un programme spécial d'assistance pour le Yémen**, prévoyant une formation des fonctionnaires yéménites calquée sur les opérations menées par EUJUST LEX et le placement de formateurs dans les administrations centrales et locales, de manière à renforcer ou à compléter les autres actions internationales;
- aider les États-Unis et le Yémen à rapatrier ou à réinstaller les yéménites détenus sans inculpation à Guantanamo, dont les 40 yéménites que l'administration américaine a déjà estimé devoir être libérées;

- tenir le Parlement informé à toutes les étapes de la procédure, de toutes les évolutions et négociations, conformément au traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

Résolution sur la situation au Yémen

2009/2813(RSP) - 25/01/2010

Le Conseil a adopté une série de conclusions sur la situation au Yémen. Celles-ci peuvent se résumer comme suit :

- l'Union européenne réaffirme son attachement à un Yémen uni, stable, démocratique et prospère et réitère son soutien aux efforts déployés par le gouvernement du Yémen pour faire face aux défis auxquels ce pays est confronté ;
- l'UE est déterminée à s'associer à des partenaires internationaux, y compris des pays voisins du Yémen, pour aider le gouvernement par une approche globale qui porte à la fois sur la sécurité, la lutte contre le terrorisme, le dialogue politique ainsi que sur l'aide humanitaire et économique, l'objectif étant de **veiller à la cohérence et à l'efficacité des actions entreprises aux niveaux national et international** ;
- l'UE invite le gouvernement du Yémen à poursuivre son programme national de réformes politiques et économiques ; elle se félicite notamment que le président Saleh ait annoncé qu'il allait engager un vaste dialogue national et préconise que ce dialogue soit lancé rapidement. L'UE invite également l'ensemble des acteurs nationaux à tout mettre en œuvre pour apaiser les tensions et **renforcer le processus démocratique au Yémen**.

L'UE se réjouit enfin de la tenue prochaine de la réunion de haut niveau sur le Yémen à Londres et attend avec intérêt de coopérer pleinement avec ce pays ainsi qu'avec des partenaires régionaux et internationaux pour en assurer le suivi.